

Image not found or type unknown



SAISIE IMMOBILIERE et ASSURANCE PRET

Par **corinne70**, le **10/09/2015 à 14:01**

Bonjour à tous; rnc'est ma première visite et j'ai grand besoin de vos avis professionnels éclairés.rnLa banque auprès de laquelle j'ai souscrit un prêt immobilier en 2005 a prononcé la déchéance de ce contrat à effet du 01/11/2013 (pour 2 échéances impayées). Je suis donc en pleine procédure de saisie immobilière mais j'ai une question: est-il normal que la banque continue à prélever l'assurance dudit prêt ? Je précise que je procède au versement (même partiel) de mes échéances tous les mois. La déchéance du prêt ne vaut-elle pas pour les accessoires également dont l'assurance fait partie. Le fait de prélever cette assurance peut-il être considéré comme un vice de forme et me permettre de faire suspendre la procédure ? J'ai réellement besoin de vos lumières, je suis au bout du rouleau moralement....rnJe suis à votre disposition si vous avez besoin de plus de détails pour me répondre avec précision

Par **Lag0**, le **10/09/2015 à 14:34**

Bonjour,rnVous avez ouvert 4 sujets identiques ! Je supprime les 3 autres, merci de rester sur celui-ci.